

DISPOSITIONS FINANCIERES

AFFILIATIONS - RE-AFFILIATIONS

Association - 50 licenciés	150,00 €
Association + 50 licenciés	225,00 €
Nouveau club	150,00 €
Association corporative	150,00 €

LICENCES 5x5 et 3x3 CLUBS (hors assurance)

Joueur Compétition	U7 - U11	34,35 €
	U12 - U15	46,30 €
	U16 - U18	60,75 €
	U19 et plus	61,25 €
JE (Entreprise)	U19 et plus	45,95 €
JL (Loisir)	U19 et plus	47,30 €
Licence Club		14,00 €
Basket Santé (Résolution, Confort) Basket Inclusif	V&E	10,00 €
	U19 et plus	10,00 €
BaskeTonik Fitness	U13 et plus	10,00 €
BaskeTonik Form	U15 et plus	10,00 €
Micro basket	U5 et moins	6,00 €

LICENCES JT

Joueur Compétition	U13	0,00 €
	U14 - U15	56,00 €
	U16 et plus	90,00 €

AUTORISATION SECONDAIRE (hors assurance)

AST Compétition	U13	0,00 €
	U15	15,00 €
	U16 et plus	24,00 €
AST Entreprise	U19 et plus	19,00 €
ASP Compétition	U18	0,00 €
	U19 et plus	24,00 €

MUTATIONS - C1 - C2

Tous licenciés	U13	0,00 €
	U14 et plus	60,00 €

MONTANT DE L'ASSURANCE

RC	0,26 €
Option A	2,17 €
Option B avec IJ	6,27 €
Option C	A ou B + 0,36€
Pratique V&E et Micro basket (licence club)	Gratuit

LICENCES HORS CLUBS (hors assurance)

Licences

- Contact basket	toutes	0,00 €
- Micro Basket	U5	0,00 €
- Santé découverte	toutes	0,00 €
- JuniorLeague 3x3	U18	18,00 €
- Superleague 3x3	U19 et plus	33,00 €
+ Assurance Option	RC	0,20 €
	A	0,56 €
	B (avec IJ)	2,16 €
	C	A ou B + 0,36€

Pass événement sportif

- jouer 1 open Start 3x3 - ou participer à 1 camp basket - ou jouer ensemble	U18	2,00 €
	U19 et plus	5,00 €
+ Assurance Option	RC	0,20 €
	A	0,56 €
	B (avec IJ)	2,16 €
	C	A ou B + 0,36€

ENGAGEMENTS SPORTIFS

Seniors PRM / PRF	215,00 €
Seniors autres équipes	193,00 €
U21 - U18	115,00 €
U15 - U13	65,00 €
U11 - U9 - 4x4 (1er phase)	35,00 €
U11 - U9 - 4x4 (2ème phase)	30,00 €
U9 Rassemblement (forfait pour l'année quelque soit le nombre d'équipes)	40,00 €
U7 Rassemblement (forfait pour l'année quelque soit le nombre d'enfants)	20,00 €
Corpos	50,00 €
Coupe de la Sarthe Seniors (pour la 1ère équipe engagée)	42,00 €
Trophée Sarthe Seniors (pour la 1ère équipe engagée)	42,00 €
Coupe de la Sarthe Seniors (pour les autres équipes) - U21 - U18	20,00 €
Coupe de la Sarthe U15	15,00 €

FORFAITS

Simple Seniors	1x engagement + art22	
Simple Jeunes	30€ + art22	
Général Seniors	Pré-régions	3 x engagement
	Autres	1,5 x engagement
Général jeunes	D1	3 x engagement
	autres	1,5 x engagement
Coupe et Trophée	50,00 €	
Coupe et Trophée (à partir des 1/4 finales)	200,00 €	
Refus accession Région	1er refus	400,00 €
	Nouveau refus année suivante	800,00 €

FEUILLES DE RENCONTRE	
Non respect cahier des charge E-marque	30,00 €
Résultat non saisi	10,00 €
Horaire non saisi	10,00 €

PÉNALITÉS SPORTIVES		
Officiel et/ou entraîneur non qualifié	15,00 €	
Licence arbitre ou Technicien non conforme	15,00 €	
Licence Manquante	10,00 €	
Pas de délégué de club (1er oubli)	Avertissement	
Pas de délégué de club (chaque oubli suppl.)	15,00 €	
Pas d'entraîneur noté sur la feuille (1er oubli)	Avertissement	
Pas d'entraîneur noté sur la feuille (chaque oubli suppl.)	15,00 €	
Rencontre Seniors perdue par pénalités	30,00 €	
Rencontre Jeunes perdue par pénalités	15,00 €	
Report sur rencontres désignées J-15	30,00 €	
Faute technique	1ère	0,00 €
	2ème	50,00 €
	4ème	200,00 €

Pénalités Sportives traitées par la région

IMPRIMES DOCUMENTS DIVERS	
Annuaire départemental format papier	15,00 €

ARBITRES ET OTM		
	Arbitres	OTM
1ère absence	24,00 €	12,00 €
2ème absence	36,00 €	16,00 €
3ème absence	48,00 €	22,00 €

Chartre arbitrage	Voir Chartre Fédérale
-------------------	-----------------------

Indemnité Jeune Région et Seniors département	35,00 €
---	---------

ABSENCE ASSEMBLEE GENERALE DEPARTEMENTALE	
Assemblée Générale de fin de saison	1€ par licencié avec un minimum de 50€
Autres Actions Obligatoires du Comité Forum, Assises etc.....	
le nombre de licenciés est pris à la date de la manifestation	

INDEMNITES DE DEPLACEMENTS	
Indemnités kilométriques	0,40 €

STAGES - BREVETS	
Mini	Gérés par la Ligue
Jeunes	
Adultes	
Vivre Ensemble	
Assistant Mini-Basket	26,00 €

REGLEMENT DES LICENCES	
1er acompte	02/09/2024
2eme acompte	02/11/2024
3eme acompte	02/01/2025
Facturation mutations, licences T, licences AS	31/01/2025
Solde des licences	30/04/2025

**En cas de retard de paiement non autorisé une pénalité égale à 15 %
du montant dû sera appliquée**

Ces dispositions financières ont été validées lors du
Comité Directeur du 27 mai 2024